RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Loire)

VILLE DE

Le Coteau
Ville en action

ARRETE DU MAIRE

N° 23-162

OBJET :
Réglementation des heures de mise en service de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Le Maire de la Ville du COTEAU,

Vu l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui charge le maire de la police municipale,

Vu l'article l2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage,

Considérant la nécessité de rétablir l'éclairage public avec abaissement de puissance de 23h00 à 5h00,

ARRETE

Article 1 : Les conditions d'éclairement nocturne sur le territoire de la commune du Coteau sont modifiées à compter du 1er juin 2023, dans les conditions définies ci-après. Ces modifications sont permanentes.

Article 2 : Sur la commune du Coteau, l'éclairage public sera rétabli toutes les nuits de 23h00 à 5h00.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté remplace l'arrêté n°23-006 à compter du 1er juin 2023.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune le 1er juin 2023, sera affiché en mairie et en tout lieu jugé utile.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète de la Loire, Madame la Directrice Départemental des Territoires de la Loire, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Loire, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Président du SDIS 42, Madame la Présidente du SIEL-Territoire d'énergie Loire et aux services municipaux, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Coteau, le 30 mai 2023

MAIRIE DU COTEAU (LOIRE)

Madame le Maire,
Sandra CREUZET-TAITE